

FICHE DE POSTE
Médiateur de Santé- Pair UF DARIS

1. Contexte

Établissement : Falret Institut Camille Miret - Centre Hospitalier Jean-Pierre Falret
Site : Cahors

Pôle d'activité : Réhabilitation psychosociale
Structure : DARIS

L'équipe du Service du DARIS intervient sur le secteur Cahors, Gourdon, Souillac

- Chef de Pôle : Docteur WILLIAM Jessica
- Cadre supérieur de santé : M. SCICLUNA Emmanuel
- Cadre Médico- administratif : Mme QUESTEL- Gorel Angélique
- Cadre de santé : Mme CARRERE Laura

2. Intitulé du poste : Médiateur de Santé Pair (MSP)

Dans le cadre du développement des pratiques orientées vers le rétablissement en santé mentale, le Centre Hospitalier Jean-Pierre Falret intègre un Médiateur de Santé Pair au sein des équipes de psychiatrie adulte et de réhabilitation psychosociale.

Le Médiateur de Santé Pair participe à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes concernées par des troubles psychiques en apportant une expertise issue de son expérience vécue. Son intervention s'inscrit dans une démarche de promotion du pouvoir d'agir des usagers, de lutte contre la stigmatisation et de soutien au rétablissement.

Le poste s'exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire composée notamment de psychiatres, psychologues, infirmiers, ergothérapeutes, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et autres professionnels du champ sanitaire et médico-social.

3. Définition du poste

Le Médiateur de Santé Pair est une personne ayant une expérience vécue de troubles psychiques et engagée dans un parcours de rétablissement. Formé à la pair-aidance, il mobilise son savoir expérientiel au bénéfice des personnes accompagnées.

Intégré pleinement à l'équipe pluridisciplinaire, il intervient pour :

- * Offrir un soutien de pair à pair aux usagers ;
- * Favoriser l'espoir et le rétablissement ;
- * Promouvoir l'empowerment et le pouvoir d'agir des personnes ;
- * Participer à la construction d'un environnement de soins inclusif ;
- * Contribuer à la reconnaissance et à la valorisation des savoirs expérientiels ;
- * Renforcer l'alliance thérapeutique entre les usagers et les professionnels.

Référence institutionnelle

Selon le Centre Collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) :

« La médiation par les pairs permet et favorise l'alliance thérapeutique avec les personnes concernées par des troubles psychiques. Le Médiateur de Santé Pair est pleinement intégré aux équipes professionnelles de soins en santé mentale en tant que collègue. Il apporte un regard complémentaire à celui des soignants et des professionnels socio-éducatifs grâce à son expérience personnelle du trouble psychique, à son parcours de rétablissement et à la formation universitaire spécifique qu'il suit ou a suivie. »

4. Missions principales

Accompagnement des usagers

- * Accueillir, écouter et soutenir les personnes accompagnées.
- * Partager de manière adaptée son expérience de rétablissement afin de susciter l'espoir et l'engagement dans les soins.
- * Favoriser l'expression des besoins, attentes et projets des usagers.
- * Accompagner les personnes dans le développement de leur autonomie et de leur pouvoir d'agir.
- * Soutenir l'accès aux ressources sanitaires, sociales, médico-sociales et citoyennes.

Travail en équipe pluridisciplinaire

- * Participer aux réunions cliniques et institutionnelles.
- * Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets personnalisés.
- * Apporter une expertise fondée sur le savoir expérientiel.
- * Participer à la réflexion collective sur les pratiques orientées rétablissement.

Développement de la culture du rétablissement

- * Promouvoir les principes du rétablissement auprès des usagers, des familles et des professionnels.

- * Participer à des actions de sensibilisation à la pair-aidance et à la lutte contre la stigmatisation.
- * Contribuer à l'amélioration continue de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vivant avec des troubles psychiques.

Participation aux activités du pôle RPS

- * Coanimer des groupes thérapeutiques, éducatifs ou de soutien.
- * Participer aux actions de réhabilitation psychosociale.
- * Développer des partenariats avec les associations d'usagers et les acteurs du territoire.

5. Positionnement institutionnel

Le Médiateur de Santé Pair :

- * Est intégré à l'équipe pluridisciplinaire du pôle de réhabilitation psychosociale et de psychiatrie adulte.
- * Exerce sous la responsabilité du cadre de santé et du médecin responsable de la structure.
- * Travaille en collaboration avec l'ensemble des professionnels de l'équipe.
- * Respecte les règles déontologiques, le secret professionnel et les obligations institutionnelles.

6. Compétences requises

Savoirs

- * Connaissance des principes du rétablissement en santé mentale.
- * Connaissance du fonctionnement des dispositifs sanitaires, médico-sociaux et sociaux.
- * Connaissance des principes de la pair-aidance.

Savoir-faire

- * Capacité d'écoute active et d'accompagnement.
- * Aptitude à mobiliser son expérience personnelle de manière professionnelle et adaptée.
- * Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.
- * Animation de groupes et d'actions collectives.
- * Capacités rédactionnelles et de transmission d'informations.

Savoir-être

- * Posture bienveillante et non jugeante.
- * Respect de l'autonomie des personnes.
- * Discrétion professionnelle.

- * Capacité de recul réflexif.
- * Sens de la coopération et de l'engagement institutionnel.

7. Formation et qualification

- * Personne concernée par un trouble psychique et engagée dans une démarche de rétablissement.
- * Formation universitaire de Licence Professionnelle "Médiateur de Santé Pair : accompagnement de publics spécifiques", ou engagement dans ce cursus parallèlement à la première année de prise de poste.
- * Une expérience associative ou d'entraide par les pairs constitue un atout.

8. Finalité du poste

Par son expertise issue de l'expérience vécue, le Médiateur de Santé Pair contribue à humaniser les parcours de soins, à renforcer l'alliance thérapeutique et à promouvoir une psychiatrie orientée vers le rétablissement, la citoyenneté et l'inclusion sociale des personnes concernées par des troubles psychiques.

ACTIVITE 100 % :

LIEU D'EXERCICE DARIS 151 Rue de la Guinguette 4600 Cahors

HORAIRES :

07h30 de travail du lundi au vendredi 08h30 17h00

Les activités de soins directs ou indirects nécessitent un déplacement régulier.
(Permis B indispensable).

Merci d'adresser votre candidature : CV + lettre de motivation à Monsieur Emmanuel SCICLUNA à l'adresse suivante emmanuel.scicluna@icm46.org 05 65 10 20 30